



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2025-277

PUBLIÉ LE 13 MAI 2025

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Cabinet / Service de la coordination des affaires parisiennes-Bureau de la coordination départementale interministérielle

75-2025-05-08-00002 - Arrêté portant nomination au sein du comité
départemental pour l'emploi de Paris. (4 pages) Page 4

Préfecture de Police / Cabinet

75-2025-05-13-00002 - Arrêté n° 2025-00591 du 13 mai 2025 accordant
des récompenses pour actes de courage et de dévouement.?? (1 page) Page 9

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

75-2025-05-12-00013 - Arrêté n 2025-00565 du 12 mai 2025 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et
de sauvetage aquatique (1 page) Page 11

75-2025-05-12-00012 - Arrêté n 2025-00566 du 12 mai 2025 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
(1 page) Page 13

75-2025-05-12-00011 - Arrêté n 2025-00567 du 12 mai 2025 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et
de sauvetage aquatique (1 page) Page 15

75-2025-05-12-00010 - Arrêté n 2025-00568 du 12 mai 2025 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
(1 page) Page 17

75-2025-05-12-00022 - Arrêté N° 2025-00569 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux premiers secours.?? (1 page) Page 19

75-2025-05-12-00019 - Arrêté n° 2025-00570 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en prévention et secours
civiques.?? (1 page) Page 21

75-2025-05-12-00017 - Arrêté n° 2025-00571 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en prévention et secours
civiques.?? (1 page) Page 23

75-2025-05-12-00024 - Arrêté n° 2025-00576 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.???? (1 page) Page 25

75-2025-05-12-00021 - Arrêté n° 2025-00577 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.?? (2 pages) Page 27

75-2025-05-12-00016 - Arrêté n° 2025-00579 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.???? (2 pages) Page 30

75-2025-05-12-00025 - Arrêté n° 2025-00582 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.???? (2 pages) Page 33

75-2025-05-12-00023 - Arrêté n° 2025-00583 portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page)	Page 36
75-2025-05-12-00018 - Arrêté n° 2025-00585 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (2 pages)	Page 38
75-2025-05-12-00014 - Arrêté n° 2025-00586 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique???? (1 page)	Page 41
75-2025-05-12-00020 - Arrêté n°2025-00584 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages)	Page 43

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Cabinet

75-2025-05-08-00002

Arrêté portant nomination au sein du comité
départemental pour l'emploi de Paris.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ N°
portant nomination au sein du comité départemental pour l'emploi de Paris**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Grand officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 411-2 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5311-10, R. 5311-23, R. 5311-24, R. 5311-25, et R. 5311-36 ;

Vu l'arrêté n°75-2024-12-23-00005 du 23 décembre 2024 portant composition et répartition des voix au sein du comité départemental pour l'emploi,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le comité départemental pour l'emploi de Paris est présidé conjointement par le Préfet de région, Préfet de Paris, ou son représentant, et par la Maire de la Ville de Paris ou son représentant.

Article 2

Sont nommés membres du comité départemental pour l'emploi de Paris pour une durée de trois ans renouvelables les représentants figurant dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet de région Ile-de-France, Préfet de Paris, et d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'emploi.

Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Article 4

Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le directeur de l'unité départementale de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : www/prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-France/.

Fait à Paris, le 8 mai 2025

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, et par délégation,
le préfet, directeur de cabinet,

SIGNÉ

Baptiste ROLLAND

Annexe
Membres du comité départemental pour l'emploi de Paris

Collège	Organisation		Titulaire	Suppléant(s)
Collège Etat	Préfecture de région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris		Baptiste ROLLAND	Marc ZARROUATI
	Unité départementale de Paris de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'emploi, des entreprises et des solidarités d'Ile-de-France (UD75-DRIETS)		Martine BAUDOIN	Marie MARCENA Véronique DELARUE
	Direction départementale de Paris de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-(ARS)		Tanguy BODIN	Anne GARREC Coralie TREMBLAY
	Direction départementale de Paris de la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)		Marthe POMMIE	Rosaline FOUQUEREAU
Collège des collectivités territoriales	Région Ile-de-France	Conseiller régional	Habil SHOUKRY	
	Ville de Paris	Adjoint à la Maire de Paris	Afaf GABELOTAUD ou Léa FILOCHE	
		Direction des solidarités	Géraldine DUVERNEUIL	Jean-Pierre STELLITANO
		Direction de l'attractivité et de l'emploi	Dominique FRENTZ	Lola BERGES Aurélien MICONI
		Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires	Marianne FONTAN	Olivier ROQUAIN
Collège des représentants des organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel	Confédération française démocratique du travail (CFDT)		Aurélié LAGAVILLE	César OVIEDO
	Confédération générale du travail (CGT) (CGT-FO)		Magali AMAOUZ Alex DELUGE	Julie LABET Brahim MESSAOUDEN Didier POULIER
	(CFE-CGC)		Michèle CABARET LE-FRANCOIS	Frédéric-Paul MARTIN Mathieu HERVE-BARROUYER
	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)		Nathalie LE DISERT	Philippe JACQ Sophie DU FAYET DE LA TOUR

Collège des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel	Mouvement des employeurs de France (MEDEF)	Guillaume SIMONIN	Martine VIVES AUDRAIN
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)	Anthony METAYER	Olivier SALVANO-LUBESPERE Fanny LHOTE
	Union des entreprises de proximité (U2P)	Jonathan SALMON	
Collège des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et multi professionnel	Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC)	Katell CHEVILLER	
	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)	Pas de représentant	
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)	François LONGERINAS	Muriel AUCHER
France Travail	Direction départementale de Paris de France Travail	Jean-Philippe DELCOURT	Séverine LEDUC-WISNIOWSKI Cyrille JUTTEAU Dalila EL-OUGLI
Missions locales	Mission locale de Paris	Mario GONZALEZ	Nicolas GARNIER Barbara GOMEZ
Organismes de placement spécialisés dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	Cap emploi de Paris	Alain FROUARD	Franck SEURIN Françoise BIDGRAIN
Membres invités permanents (article 4 de l'arrêté n°75-2024-12-23-00005 du 23 décembre 2024)	Caisse d'allocation familiale de Paris	Tahar BELMOUNES	Esther TRICOIT Axelle PATRY
	Mutualité sociale agricole de Paris	Meryem EL MOUDAFFAR	Catarina VERSOS Elodie CORCUFF Emmanuelle COHADON
	Chambre de commerce et d'industrie de Paris	Soumia MALINBAUM	Dominique WALKER
	Chambre de commerce et d'artisanat de Paris	Mouhssine BERRADA	Aurélien RIBAY Priscilla HAYERTZ
	Fédération des acteurs de la solidarité	Steven MARCHAND	Isabelle MEDOU-MARERE
	Agence nationale de la formation professionnelle des adultes (AFPA)	Fatna KHENAFOU	Arnaud HABER Pascal HIRT Leila JORIOZ-HADJ Eric GOMMEZ Ali NOUR
	Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)	Sylvie CLEMENCON	Alain GACHET Juliette CARON

Préfecture de Police

75-2025-05-13-00002

Arrêté n° 2025-00591 du 13 mai 2025 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 13 mai 2025

ARRETE N° 2025-00591

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police affectés au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne dont les noms suivent :

- **M. Maxime PERRIN**, brigadier-chef de police, né le 8 décembre 1990 ;
- **M. Julien POITEVIN**, brigadier-chef de police, né le 9 septembre 1984 ;
- **M. Samuel MERLEN**, gardien de la paix, né le 10 octobre 1994 ;
- **M. Axel MONTLUET**, gardien de la paix stagiaire, né le 24 juin 1999.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00013

Arrêté n 2025-00565 du 12 mai 2025 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00565

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 28 mars 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme, à Paris (9^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. CRELOT Antonin (Pyrénées-Orientales)

M. LAUX Thomas (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00012

Arrêté n 2025-00566 du 12 mai 2025 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00566

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 28 mars 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ALIGON Colin (Yvelines)	M. DURAND Loick (Seine-Saint-Denis)
Mme. COURT Violette (Val-de-Marne)	Mme FONTENEAU Jennifer (Paris)
M. DESJARDINS Paul (Paris)	Mme MENOUX Juliette (Val-de-Marne)
Mme DREYFUS Lou (Paris)	Mme SIRIKANTHAN Nikitha (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00011

Arrêté n 2025-00567 du 12 mai 2025 portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00567

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 02 mars 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques de Paris (A2SA 75) de la Fédération française des maîtres-nageurs sauveteurs, à Paris (15^{ème}), est délivré à la personne dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. ACOSTA Lilian (Hauts-de-Seine)	-
-----------------------------------	---

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00010

Arrêté n 2025-00568 du 12 mai 2025 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00568

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 22 mars 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'association la nage pour tous de la Fédération Française des Maîtres-Nageurs Sauveteurs, à Tremblay-en-France (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme VATAMANESCU Lorena (Seine-Saint-Denis)	M. FIGUET Diego (Seine-Saint-Denis)
M. NAPARE Souleyman (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00022

Arrêté N° 2025-00569 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur aux
premiers secours.

Arrêté N° 2025-00569

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250020 du 31 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours (PAE-FPS) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 25 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » organisée par la Délégation territoriale des Hauts-de-Seine de la Croix-Rouge Française, à Paris 4e (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme DURAND Elsa (Yvelines)	M. MARTIN Thomas (Hauts-de-Seine)
M. ERKER Alp Andry (Hauts-de-Seine)	M. MASCARET Laurent (Hauts-de-Seine)
Mme LEBLANC Clémence (Hauts-de-Seine)	Mme REYNAUD Charlotte (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 12 mai 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00019

Arrêté n° 2025-00570 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00570

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250018 du 31 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 25 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par la Croix-Rouge Française, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

Mme BERTINI Danièle (Essonne)	Mme DARGENT Élisabeth (Seine-Saint-Denis)
Mme BLIN Marine (Yvelines)	M. DELABARRE Vincent (Eure-et-Loir)
Mme CASABONNE Frédérique (Paris)	M. LEPINE Tristan (Paris)
Mme COCQ Elodie (Essonne)	Mme TROUSSIER Nora (Paris)
M. CORNET Mathieu (Val-de-marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 12 mai 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00017

Arrêté n° 2025-00571 portant délivrance du
certificat de compétences de formateur en
prévention et secours civiques.

Arrêté N° 2025-00571

Portant délivrance du certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu l'arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique de sécurité civile ;

Vu l'annexe 250019 du 31 mars 2025 à l'arrêté n° 2024-01546 du 22 octobre 2024 portant composition du jury pour les examens de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques (PAE-FPSC) à Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu le procès-verbal en date du 25 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen de certification à la pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques,

Arrête :

Article 1er

La certification de compétences à la « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » organisée par le Rectorat de l'académie de Paris, à PARIS 4E (75), est délivrée aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique :

M. BOSQUET Olivier (Seine-Saint-Denis)	Mme KACI Yasmina (Paris)
Mme BOSSU-CHESNEAU Margaux (Paris)	Mme LEGRAND Elise (Essonne)
M. CHATENET Benjamin (Paris)	Mme MASSIN Gaëlle (Seine-Saint-Denis)
M. CHELOUAH Abdenoure (Paris)	Mme MOUSSAOUI Dina (Seine-et-Marne)
Mme FANFARD Jenny (Paris)	M. VERLIAC Fabien (Seine-Saint-Denis)
Mme JAMKOTCHIAN Catherine (Hauts-de-Seine)	Mme ZILMIA Pauline (Paris)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Paris, le 12 mai 2025

Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00024

Arrêté n° 2025-00576 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00576

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 09 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à La Courneuve (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. PAGNEUX Thibault (Seine-Saint-Denis)	M. DESILES Adam (Seine-Saint-Denis)
---	-------------------------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00021

Arrêté n° 2025-00577 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00577

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 25 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. AIT HATRIT Lounes (Paris)	M. LEFEVRE Mathis (Val-d'Oise)
M. BENBARA Moncef (Paris)	M. NGUON-BERCESSIO Orson-Alexandre (Seine-Saint-Denis)
M. BRIDE Ruben (Hauts-de-Seine)	M. OUKACI Sofiane (Seine-et-Marne)
M. BRIDIER MARIETTE Antoine (Loire-Atlantique)	M. POMMERAY Octave (Paris)
M. FRIANT Jordan (Val-d'Oise)	M. REGNIER Elouan (Aisne)
Mme JACQUET Estelle (Paris)	M. ROCQ Antoine (Seine-Saint-Denis)
M. LAKHDARI Meissan (Val-de-Marne)	M. ROSPARS Alexandre (Hauts-de-Seine)
M. LARANGEIRO DANTAS Bryan (Val-de-Marne)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00577

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00016

Arrêté n° 2025-00579 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00579

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Seine (A3S) de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Aubervilliers (93), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. DELECOLLE Camille (Paris)	M. RIBEIRO Enzo (Val-de-Marne)
Mme LAIR Myriam (Paris)	Mme TANGUI Lola (Val-de-Marne)
M. MAZURE PÉZIVIN Jean (Hauts-de-Seine)	M. VALLÉE Noam (Paris)
M. MEBARKIA Ayoub (Essonne)	M. ZAZIC Mateo (Val-de-Marne)
M. REYJEAUX Léopold (Seine-Saint-Denis)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00579

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00025

Arrêté n° 2025-00582 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00582

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 18 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BALLERINI Enzo (Hauts-de-Seine)	M. MANCEL Milo (Hauts-de-Seine)
M. BOUDINET Nicolas (Val-de-Marne)	M. MOLINAS Leo (Doubs)
M. CHEMLA LAFON Anatole (Paris)	Mme PASTULA Kamila (Val-de-Marne)
M. GAILLARDON Arthur (Morbihan)	M. PONIN Emmanuel (Essonne)
Mme GALLESICO Margotte (Paris)	Mme STEFANKA Solene (Val-de-Marne)
M HAMDJ Anas (Val-de-Marne)	M. TUPET Sylvain (Seine-et-Marne)
M. HEMERY Jean (Paris)	M. WEERS-COLY Nolann (Drôme)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00023

Arrêté n° 2025-00583 portant délivrance du
maintien des acquis du brevet national de
sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2025-00583

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

Mme BRETIN Lucile (Hauts-de-Seine)	M. D'AVOUT Henri (Somme)
Mme CORDIER Coraline (Yvelines)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00018

Arrêté n° 2025-00585 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00585

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 04 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, à Paris 13^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BONNIN Sébastien (Paris)	M. FOREST Yann (Paris)
M. BOUCHET Gabriel (Paris)	M. HUBERT Loïck (Seine-et-Marne)
M. CAILLEBOTTE Nolan (Mayenne)	M. HURTAULT Vincent (Val-de-Marne)
M. CASAROSA Gino (Ain)	M. LE COCQ Mickaël (Seine-et-Marne)
M. COLLET Damien (Hauts-de-Seine)	M LEMERCIER Vincent (Seine-Saint-Denis)
M. COOMANS Yan (Val-de-Marne)	M. MEUNIER Quentin (Hauts-de-Seine)
M. DAL NEGRO Benoît (Ille-et-Vilaine)	M. MOLINIÉ Arnaud (Val-de-Marne)
M. DANIC Luka (Seine-Saint-Denis)	M. QUENETTE Timothée (Haute-Savoie)
M. DURAND Raphaël (Savoie)	M. TERLET Evan (Aisne)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00585

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00014

Arrêté n° 2025-00586 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00586

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 03 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Société nationale de sauvetage en mer, à Paris (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BANTEGNIES Armand (Paris)	Mme TOUCHARD Héloïse (Paris)
Mme MIGLIETTI Anne-Lise (Hauts-de-Seine)	-

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

Préfecture de Police

75-2025-05-12-00020

Arrêté n°2025-00584 portant délivrance du
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique

Arrêté n° 2025-00584

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 19 avril 2025 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par la Protection Civile Paris Seine, à Paris 15^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

M. BOURBASQUET Pierrick (Seine-Saint-Denis)	Mme LIN Tiffany (Val-de-Marne)
M. BRACCO Paul-Arthur (Val-de-Marne)	M. OLIVIA Joris (Seine-et-Marne)
M. DEMAY DE GOUSTINE Jérôme (Seine-Saint-Denis)	Mme OUALI Garance (Paris)
M. DMYTRUK Platon (Val-de-Marne)	M. PHAM Thuy Anna (Hauts-de-Seine)
M. ETIENVRE Titouan (Paris)	M. POLLIAND Hugo (Landes)
Mme FERRON Louise (Eure-et-Loir)	Mme REBOISSON Clémence (Paris)
M. LAALAM Moad (Hauts-de-Seine)	M. SAINT-PIERRE Léo (Paris)
Mme LALANDE Aurelie (Paris)	M. SIMOES Antonio (Hauts-de-Seine)
M. LEVY Lucas (Val-de-Marne)	Mme WIMART Sandrine (Hauts-de-Seine)

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 12 mai 2025

Pour le préfet de Police,
Pour la préfète, Secrétaire générale
de la Zone de défense et de sécurité,
Le Chef du Département Sécurité Défense

Signé : Colonel Sébastien ALVAREZ

2025-00584